

	Identification – couleurs des équipements pour les sapeurs-pompiers	IT-35-11
Emis par : MFR Date : 22.09.2016	Révisé par: MFR Date: 11.09.2024	Approuvé par: JMB Date: 14.10.2024 Révision: 1 Page 1 / 2

L'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP),

- vu la loi du 27 juin 2012 sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS),
- vu le règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (RALPDIENS) du 24 mars 2014,
- vu le contrat de prestation relatif aux missions de secours et de renfort, entre l'ECAP et le Commandement unique des missions de secours (CMS), du 3 septembre 2018,
- vu le préavis positif du bureau permanent des sapeurs-pompiers du 11 juin 2024,

émet la présente directive.

0. Buts et objectifs

L'organisation des sapeurs-pompiers étant basée sur une structure à la fois hiérarchique et fonctionnelle, une reconnaissance visuelle uniformisée des intervenants est un élément important pour l'efficacité opérationnelle et l'image du service.

Dans le but de faciliter l'identification et la reconnaissance visuelle des sapeurs-pompiers, de leur responsabilité et de leur fonction lors d'engagements, le bureau permanent des sapeurs-pompiers, sur proposition de l'inspectorat de l'ECAP, a décidé de revoir et uniformiser les équipements de protection individuels (EPI) sur le plan cantonal.

Les nouvelles normes sont décrites ci-dessous.

1. Champ d'application

La présente directive s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers (volontaires, professionnels d'entreprise et jeunes sapeurs-pompiers) du canton de Neuchâtel, ainsi qu'aux membres de l'inspectorat et au personnel travaillant sur le site du centre de formation de l'ECAP à Couvet.

2. Principes

Les missions de secours sont, selon le contrat de prestations entre l'ECAP et le CMS, organisées et dirigées sous l'égide d'un officier de direction professionnel (chef d'intervention).

Les EPI doivent répondre aux normes applicables dans le domaine des sapeurs-pompiers et offrir la protection nécessaire aux intervenants.

Dans toute intervention, un seul et unique chef d'intervention dirige l'événement. Il est distingué par une chasuble jaune, avec inscription dorsale (chef d'intervention). D'autres chasubles noires peuvent être portées par d'autres intervenants, selon leur fonction et responsabilité, et sont déterminées par le chef d'intervention. En cas de montée en puissance, les sapeurs-pompiers s'organisent et adaptent leur chasuble au changement de situation.

Le personnel engagé par l'ECAP dans le cadre des activités du centre de formation de Couvet porte la tenue prévue pour sa fonction (sauf exception dûment signifiée).

Les régions de défense et de secours sont tenues de se conformer à la présente directive. Aucune subvention ne sera octroyée pour l'acquisition d'équipements n'y répondant pas.

3. Dispositions finales

La présente directive entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Les couleurs des équipements peuvent être adaptées et uniformisées au fur et à mesure du renouvellement courant du matériel.

Lt-Col. Maxime Franchi

Inspecteur cantonal
des sapeurs-pompiers

Thierry Droxler

Responsable
Défense incendie

1. Sapeur-pompier volontaire

Grade	Tenue	Casque	Bande	Spécificités
<i>Recrue</i>		LEMON photo luminescent 	Pas de bande de casque	Tenue bleu navy Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes de couleurs grise et jaune
<i>Sapeur</i>		LEMON photo luminescent 	pour porteurs d'APR	Tenue bleu navy Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes de couleurs grise et jaune
<i>Sous-officier</i>		ORANGE photo luminescent 	pour porteurs d'APR	Fonction opérationnelle avec chasuble (ou demi-chasuble) Tenue bleu navy Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes de couleurs grise et jaune
<i>Officier</i>		ROUGE 	pour porteurs d'APR	Fonction opérationnelle avec chasuble (ou demi-chasuble) Tenue bleu navy Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes de couleurs grise et jaune
<i>Officier membre de l'EM</i>		 <i>Image d'illustration</i>	ROUGE 	pour porteurs d'APR

<p>Commandant</p>	<p><i>Image d'illustration</i></p>	<p>Métallisé</p>	<p>Rouge</p> <p>Veste bleue navy et rouge</p> <p>Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes grises et jaunes</p> <p>Casque métallisé avec larges bandes rouges</p> <p>Inscriptions dorsales obligatoires: supérieure "Commandant" et inférieure "Région"</p> <p>Les éventuelles autres inscriptions sont personnalisables par les régions</p>
--------------------------	------------------------------------	-------------------------	---

	Identification – couleurs des équipements pour les sapeurs-pompiers	IT-35-11
Emis par : MFR Date : 22.09.2016	Révisé par: MFR Date: 11.09.2024	Approuvé par: JMB Date: 14.10.2024 Révision: 1 Page 4 / 2

2. Sapeur-pompier professionnel

Grade	Tenue	Casque	Bande	Spécificités
Aspirant		BLANC 	Pas de bande de casque	Tenue beige Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes grises et jaunes
Sapeur		Métallisé 	Jaune fluo	Tenue beige Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes grises et jaunes
Chef de section Adj./rempl. du chef de section		Métallisé 	Orange fluo	Fonction opérationnelle avec chasuble (ou demi-chasuble) Tenue beige Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes grises et jaunes
Officier de direction		Métallisé 	Rouge	Tenue rouge sans damier avec obligatoirement inscriptions dorsales supérieure "Officier de direction" et inférieure "Région" Les éventuelles autres inscriptions sont personnalisables par les régions Fonction opérationnelle avec chasuble (ou demi-chasuble)

 <p>Neuchâtel</p>	<p align="center">Identification – couleurs des équipements pour les sapeurs-pompiers</p>	<p align="center">IT-35-11</p>
<p>Emis par : MFR Date : 22.09.2016</p>	<p>Révisé par: MFR Date: 11.09.2024</p>	<p>Approuvé par: JMB Date: 14.10.2024</p> <p align="right">Révision: 1 Page 5 / 2</p>

Grade	Tenue	Casque	Bande	Spécificités
<p><i>Commandant</i></p>	<div data-bbox="395 344 751 842" style="text-align: center;">  </div> <p align="center"><i>Image d'illustration</i></p>	<p>Métallisé</p> <div data-bbox="783 367 954 562" style="text-align: center;">  </div>	<p>Rouge</p>	<p>Veste rouge avec damiers à l'avant et à l'arrière</p> <p>Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes de couleurs grise et jaune</p> <p>Casque métallisé avec larges bandes rouges</p> <p>Inscriptions dorsales obligatoires: supérieure "Commandant" et inférieure "Région"</p> <p>Les éventuelles autres inscriptions sont personnalisables par les régions</p>

	Identification – couleurs des équipements pour les sapeurs-pompiers	IT-35-11
Emis par : MFR Date : 22.09.2016	Révisé par: MFR Date: 11.09.2024	Approuvé par: JMB Date: 14.10.2024 Révision: 1 Page 6 / 2

3. Identification des fonctions opérationnelles

<p>Chef d'intervention</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="color: red; text-align: center;"><i>Image d'illustration</i></p>	<p>Chasuble (ou demi-chasuble) jaune ignifuge ou veste jaune avec inscription dorsale et frontale réfléchissante :</p> <p>CHEF D'INTERVENTION</p>
<p>Autres fonction opérationnelles</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="color: red; text-align: center;"><i>Image d'illustration</i></p>	<p>Chasuble (ou demi-chasuble) noire ignifuge avec inscription dorsale réfléchissante :</p> <p>Chef de détachement DPS X - Lieu Chef de secteur ARI GSTA AIC – chef EM DIREX Etc.</p>

	Identification – couleurs des équipements pour les sapeurs-pompiers	IT-35-11
Emis par : MFR Date : 22.09.2016	Révisé par: MFR Date: 11.09.2024	Approuvé par: JMB Date: 14.10.2024 Révision: 1 Page 7 / 2

4. Inspectorat cantonal des sapeurs-pompiers

Grade	Tenue	Casque	Bande	Spécificités
Inspecteur cantonal		Noir 	Grises	Veste noire et rouge avec damier Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes grises et jaunes
Membres de l'inspectorat		Noir 	Grises	Veste noire et rouge Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes grises et jaunes

	Identification – couleurs des équipements pour les sapeurs-pompiers	IT-35-11
Emis par : MFR Date : 22.09.2016	Révisé par: MFR Date: 11.09.2024	Approuvé par: JMB Date: 14.10.2024 Révision: 1 Page 8 / 2

5. Centre de formation – Instruction

Grade	Tenue	Casque	Bande	Spécificités
Chef de classe instructeur		Noir 	Pas de bande de casque	
Spécialiste incendie	 <p><i>Image d'illustration</i></p>	Noir 	Pas de bande de casque	
Sécurité Maison feu	 <p><i>Image d'illustration</i></p>	Noir 	Pas de bande de casque	
Opérateur Maison de gaz	 <p><i>Image d'illustration</i></p>	Noir 	Pas de bande de casque	
Machiniste / Auxiliaire Simulateurs Sapphire	 <p><i>Image d'illustration</i></p>	Noir 	Pas de bande de casque	

	Identification – couleurs des équipements pour les sapeurs-pompiers	IT-35-11
Emis par : MFR Date : 22.09.2016	Révisé par: MFR Date: 11.09.2024	Approuvé par: JMB Date: 14.10.2024 Révision: 1 Page 9 / 2

6. Sapeur-pompier d'entreprise

Grade	Tenue	Casque	Bande	Spécificités
<i>Sapeur</i>		LEMON photo luminescent 	 pour porteurs d'APR	Tenue bleue navy Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes de couleurs grise et jaune Épaules ou partie supérieure de la veste couleur orange
<i>Sous-officier</i>		LEMON photo luminescent 	 pour porteurs d'APR	Tenue bleue navy Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes de couleurs grise et jaune Épaules ou partie supérieure de la veste couleur orange
<i>Officier</i>		ROUGE 	 pour porteurs d'APR	Tenue bleue navy Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes de couleurs grise et jaune Épaules ou partie supérieure de la veste couleur orange

	Identification – couleurs des équipements pour les sapeurs-pompiers	IT-35-11
Emis par : MFR Date : 22.09.2016	Révisé par: MFR Date: 11.09.2024	Approuvé par: JMB Date: 14.10.2024
		Révision: 1 Page 10 / 2

7. Jeune sapeur-pompier

Grade	Tenue	Casque	Bande	Spécificités
JSP		F2 orange 	Grises	Veste JSP F1 bordeaux (pas destinée aux interventions dans le feu) Bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes de couleurs grise et jaune Inscription sur le haut de la veste à l'arrière "Jeunes sapeurs-pompiers". Casque orange avec masque Responder
Moniteur		F2 jaune 	Rouge	Casque jaune avec masque Responder